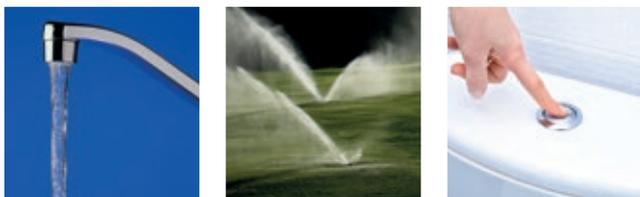


## APPEL À PROJETS ÉCONOMIES D'EAU : RÉDUISONS LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Économiser l'eau potable dans les bâtiments publics, dans les établissements recevant du public et chez les particuliers.



L'appel à projets vise les collectivités ou structures collectives portant une démarche globale de réduction de la consommation d'eau potable.

**Il est ouvert du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 15 juillet 2020.**

## À qui s'adresse cet appel à projets ?

Sur les territoires prioritaires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse :

- aux collectivités territoriales (communes et leurs groupements, conseils départementaux et régionaux) ;
- aux syndicats d'eau potable ;
- aux syndicats de rivières/nappes, syndicats mixtes de parcs naturels régionaux ;
- aux bailleurs sociaux ;
- aux établissements recevant du public, dans le cadre d'une démarche collective ;
- aux associations.



La lutte contre le gaspillage de l'eau : une priorité des Assises de l'eau et des Plans de bassin d'adaptation au changement climatique

En parallèle des actions de réparation de fuites sur les réseaux d'eau potable, la baisse des consommations est un des leviers forts permettant d'économiser l'eau et ainsi laisser plus d'eau disponible dans les cours d'eau et nappes.



## S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 6 appels à projets

Les conclusions des Assises de l'eau mettent en évidence la nécessité de promouvoir les économies d'eau dans tous les domaines, de désimperméabiliser les sols et de recourir aux solutions fondées sur la nature. En réponse, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets, dont celui-ci, pour accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique d'ici à 2024.

Plus d'informations sur [www.eaurmc.fr/eau-climat](http://www.eaurmc.fr/eau-climat)

## Quels projets sont soutenus ?

Les projets portant sur une **démarche globale de réduction de la consommation d'eau potable**, avec un **minimum de 1 000 m<sup>3</sup> économisés** par projet (hors étude), et comprenant au moins une des actions suivantes<sup>(\*)</sup> :

- étude/diagnostic des consommations et des solutions pour réduire ces consommations ;
- dispositifs hydro-économes dans les bâtiments publics (écoles, cantines, piscines municipales...);
- distribution de dispositifs hydro-économes chez les particuliers ou établissements recevant du public, dans le cadre d'opérations collectives, obligatoirement liés à une action de sensibilisation et d'accompagnement de la démarche ;
- réduction de l'arrosage des espaces verts ;
- optimisation des volumes nécessaires au nettoyage des rues ;
- actions de communication et de sensibilisation, en accompagnement des actions d'équipements économes en eau ou en accompagnement des études/diagnostics.

**Les projets seront évalués et sélectionnés suivant l'ampleur et la qualité de la démarche<sup>(\*)</sup>.**

(\*) La liste complète des actions éligibles et les critères de sélection sont à consulter dans le règlement de l'appel à projet.

## Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

Les projets retenus seront aidés par l'agence de l'eau jusqu'à **70 %** du montant des études et travaux (contre 50 % hors appel à projets), dans la limite d'une enveloppe financière globale de 2 M€. L'aide maximale pour un projet est de 200 000€.

## Comment candidater ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur [www.eaurmc.fr/economies-deau](http://www.eaurmc.fr/economies-deau)

Adressez-le ensuite à la délégation régionale dont vous dépendez.

**Informations, règlement et dossier complet téléchargeable sur [www.eaurmc.fr/economies-deau](http://www.eaurmc.fr/economies-deau)**



## CALENDRIER

**Du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 15 juillet 2020 :** dépôt des dossiers de demandes d'aide

**De juillet à octobre 2020 :** sélection des dossiers

**À partir de novembre 2020 :** décisions d'attribution des aides pour les projets sélectionnés

### > DÉLÉGATION DE BESANÇON

Le Cadran - 34, rue de la Corvée  
25000 Besançon  
Tél. : 04 26 22 31 00  
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

### > DÉLÉGATION DE LYON

14, rue Jonas Salk  
69363 Lyon cedex 07  
Tél. : 04 72 76 19 00  
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

### > DÉLÉGATION DE MARSEILLE

Immeuble le Noailles - 62, la Canebière  
CS90464 - 13207 Marseille cedex 01  
Tél. : 04 26 22 30 00  
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

### > DÉLÉGATION DE MONTPELLIER

Immeuble le Mondial  
219, rue le Titien  
CS59549 - 34961 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 26 22 32 00  
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

### > SIÈGE AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz  
69363 Lyon cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00

